

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Mairie – 419 route de Létraz – 74700 DOMANCY

Compte-rendu de la réunion du 07 septembre 2022

Nombre de Membres en exercice : 11
 Présents : 8
 Votants : 8

L'an deux mil vingt-deux, le sept du mois de septembre à dix-sept heures et trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de DOMANCY, sous la présidence de Monsieur Serge REVENAZ, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : 25 août 2022

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Serge REVENAZ, Fabienne PEDERIVA, Marie-Paule MOULIN, Pascale DEDIEU, Alain LIONS, Monique RENEVAZ, Evelyne CHALLAMEL, Sylvie TELLIER.

ABSENTS EXCUSES : Madame Natacha JACQUEMET, Messieurs Alain CRETTEZ et Christian SEGUIN

A titre consultatif Monsieur Damien MUGNIER est intervenu sur l'organisation du repas des aînés.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marie-Paule MOULIN

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Communication ayant été faite, le procès-verbal de la séance du 03 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

BUDGET CCAS - Décision modificative n°1 (Délibération DEL CCAS 2022 06) :

Rapporteur : Madame Fabienne PEDERIVA

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
- Vu le budget du CCAS, adopté le 03 mars 2022,
- Considérant qu'il convient de réajuster certains crédits par rapport aux projets du CCAS

Cpte	Imputation	Augmentation des dépenses	Diminution des recettes
6232	Fêtes et cérémonies	+ 4 000 €	
6251	Voyages et déplacements	+ 10 000 €	
7474	Communes		- 14 000 €
	TOTAL GENERAL	+ 14 000 €	- 14 000 €

- Entendu l'exposé ci-dessus et après délibération,
- Sept pour, une abstention (M. Alain LIONS)
- **ADOpte la MODIFICATION BUDGÉTAIRE n° 1 du budget du CCAS,**

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION SAVOIE HARMOICA

A la suite de cette dissolution un don a été reversé à l'attention du CCAS.

ORGANISATION D'UNE SORTIE DES AÎNES

Une option a été prise d'un voyage à YVOIRE avec repas et visite de la cité médiévale le 18 octobre 2022.

Une participation de 15 euros pour nos aînés de plus de 75 ans et leurs conjoints.

Une lettre sera envoyée à tous avec coupon réponse avec date de retour impérative le 30 septembre 2022.

REFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le 1er juillet 2022 application de la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021

Les délibérations non nominatives doivent être mises en ligne sur le site de la mairie et affichées en extérieur.

LES COLIS DE NOËL DES AÎNES

Bénéficiaires : 80 ans et plus.

Les achats se feront chez nos partenaires habituels, la Fruitière, Gamm Vert, Intermarché, le montant du colis est passé de 25 à 27 euros, nous tenons compte de l'augmentation du coût de la vie.

Au sujet des personnes en EHPAD, un colis avec des produits d'hygiène leur sera apporté.

REPAS DES AÎNES

Nous avons invité Damien Mugnier pour la présentation de l'organisation de cette journée. Elle concerne les plus de 70 ans et la date est retenue pour le dimanche 6 novembre, le comité des fêtes s'occupe de l'animation ainsi que les achats pour le repas et c'est Lionel qui cuisinera. La mairie quant à elle, s'occupe des invitations.

Comme l'an dernier le comité propose de véhiculer les personnes qui rencontrent des difficultés à se déplacer (15 bénévoles seront à la disposition de cette journée pour environ 80 à 100 personnes).

SOCIAL

Accroissement des demandes d'aide alimentaire/carburant, une question est posée sur l'aspect pérenne de ces demandes ?

Mme Marie-Paule MOULIN explique que chaque demande arrive du Pôle Médico-Social de Sallanches, auprès duquel la personne justifie ses besoins et se déplace en mairie pour récupérer son BA (bon alimentaire ou autre). Cette augmentation s'explique du fait de la fermeture en août du LEVIER (coopérative alimentaire) de Sallanches, les mairies prennent alors le relais. Il faudrait peut-être prévoir un stock de denrées alimentaires d'urgence.

Autre problématique : la demande de logement social sur la commune, et le peu de candidatures qui aboutissent du fait du prix élevé de ces logements, du peu de moyens de locomotion et de ramassage collectif. Petit rappel, il faut tenir compte d'un reste à vivre lors de l'accession à un logement.

La commune ne gère pas l'attribution des logements sociaux, elle remet les dossiers de demande à l'accueil de la mairie et les saisis sur la plateforme dédiée.

DIVERS

Projet d'un thé ou après-midi dansant en décembre avec groupe musical et goûter.

Nous avons avancé sur ce projet dans la semaine qui a suivi cette commission, une date est retenue le mercredi 21 décembre à la Tour Carrée, Nous demanderons au quatuor de J.P Mugnier d'animer cette après-midi musical et dansant.

Un petit livret de chants sera édité par nos soins leur sera remis en même temps que le colis de fin d'année. Nous proposons aux plus de 75 ans de participer à cet évènement.

On pourrait sur 2023 organiser une après-midi ou soirée théâtre (pour tous ?)

Merci à tous pour votre participation, nous vous contacterons pour les achats ainsi que la confection des colis de Noël.

La séance présente, comportant la délibération 2022 06, est levée à 18h22

Compte-rendu approuvé à l'unanimité lors de la commission du CCAS du 17 mars 2023